*Fiche-méthode 1 : Méthodologie d’évaluation*

*La présente fiche-méthode est liée aux sections 2.1. « Comment et avec qui l’évaluation des réalisations et de l’atteinte des objectifs a-t-elle été réalisée ? » et 3.1**. « Comment et avec qui l’évaluation de la méthode de gestion du PST a-t-elle été réalisée ? » du canevas d’évaluation.*

**Avant d’entamer l’évaluation en tant que telle, il est nécessaire de s’interroger sur les contours de l’organisation de l’évaluation. A cet effet, les éléments suivants vont être clarifiés :**

1. **Quels sont les acteurs associés à la présente évaluation**[[1]](#footnote-1)**? Quels sont leurs rôles ? Quels outils et documents sont mobilisés pour ce faire ?**

**Pour répondre à ces questions, le tableau suivant peut être rempli  :**

* **comme document préparatoire, avant la réalisation de l’évaluation,**
* **comme document de suivi pendant l’évaluation, selon les initiatives prises**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Acteur(s) associé(s)* | *Rôle(s) de l’acteur / Objectif(s) poursuivi(s)* | *Lieu de la rencontre* | *Date de la rencontre* | *Durée de la rencontre* | *Nbre de participants* | *Outil(s) mobilisé(s) (enquête, focus group, réunion, analyse AFOM, table ronde, …)* | *Documents mobilisés (rapport d’exécution, tableau de bord, fiches projets, PV, rapport, états des lieux et évaluations réalisés dans d’autres cadres, …)* | *Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)* | *Animateur* |
| *Membres du collège communal/Bureau permanent* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *DG / DGA / DF / Comité de direction / Chefs de service /**Agents administratifs ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Comité de pilotage PST ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Référent PST ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Chefs de projet / Référents action ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Conseil(s) consultatif(s) ? Le(s)quel(s) ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Citoyens ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Partenaire(s) et/ou forces vives ? Le(s)quel(s) ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Membres du Conseil ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Consultant(s) ? Expert(s) ? Le(s)quel(s) ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| *Autre ?* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**2. Quels sont les différentes étapes et le planning de la présente évaluation ?**

*C’est-à-dire, par exemple :*

* *Pour quand les fiches projets sont-elles mises à jour ?*
* *Pour quand le rapport d’exécution est-il constitué ?*
* *Quand l’évaluation du PST est-t-elle réalisée ?*
* *Si transmission de la présente évaluation au conseil, quand cette transmission aura-t-elle lieu ?*
* *…*

**Quelques exemples de procédures qui pourraient être mises en place dans le cadre de la présente évaluation :**

***Exemple 1. Procédure à développer dans le cadre d’une évaluation à mi-législature***

***Elaboration du rapport d’exécution***

1. *L’Administration communale réalise un rapport d’exécution. Ce rapport d’exécution est constitué comme suit : chaque responsable d’action ou de projet communique au référent PST* *(ou à la personne qui exerce cette mission) les données relatives à ladite action/ledit projet (voir fiche méthode 2.3., point 1 : « avancement de la mise en œuvre du PST par projet/action »).*

*De même, chaque responsable d’objectif opérationnel communique au référent PST (ou à la personne qui exerce cette mission) les données relatives à l’objectif opérationnel (voir fiche méthode 2.4., point 1 : « Atteinte du ou des résultat(s), par objectif opérationnel »).*

*Sur cette base, le référent PST (ou à la personne qui exerce cette mission) agrège les données et remplit les sections « Avancement de la mise en œuvre des projets/actions du PST » (voir fiche méthode 2.3., point 2) et « Atteinte des résultats des objectifs opérationnels du PST » (voir fiche méthode 2.4., point 2) du rapport d’exécution. Les points 3 et 4 de la fiche méthode 2.3. et le point 3 de la fiche méthode 2.4. sont également complétés.*

1. *Le rapport d’exécution est ensuite transmis au collège communal.*

***Elaboration de l’évaluation***

1. *Dans un premier temps, le collège communal évalue la mise en œuvre des projets/actions et l’atteinte des objectifs opérationnels du PST, en collaboration avec le CODIR.*
2. *Dans un second temps, le collège communal associe les agents communaux et les conseillers communaux à la démarche d’évaluation de la méthode de gestion du PST.*

*Méthode utilisée : le « Café du savoir »*[[2]](#footnote-2)*. Objectif : identifier des recommandations* *visant à améliorer la méthode de gestion du PST et à ce que le PST soit un outil qui facilite le travail quotidien.*

*Animateur : le référent PST. Deux demi-journées de travail sont organisées : une à destination des agents communaux et des membres du Collège communal, l’autre à destination des conseillers communaux.*

*Les recommandations émises lors des deux demi-journées de rencontre sont transmises au Collège communal.*

***Actualisation et adoption***

1. *Sur base de son évaluation de la mise en œuvre des projets et actions et de l’atteinte des objectifs opérationnels du PST et des recommandations émises lors des deux demi-journées de rencontre, le Collège communal décide des actualisations nécessaires, tant sur le fond du PST (ajout, suppression, modifications d’actions, de projets et d’objectifs opérationnels) que sur la méthode de gestion du PST.*

***Communication***

1. *Le Collège communal communique, conformément au plan de communication établi en amont de l’évaluation du PST, le rapport d’exécution et l’évaluation au Conseil communal et, dans la foulée, aux agents communaux.*

***Exemple 2. Procédure à développer******dans le cadre d’une évaluation à mi-législature***

***Elaboration du rapport d’exécution***

1. *L’Administration communale réalise un rapport d’exécution, en collaboration avec le Politique.*
2. *Le rapport d’exécution est ensuite transmis au collège communal.*

***Elaboration de l’évaluation***

1. *Dans un premier temps, le Collège communal évalue la mise en œuvre des projets/actions et l’atteinte des objectifs opérationnels du PST, en collaboration avec la Directrice générale. Il réalise également une analyse SWOT/AFOM en vue d’identifier les nouveaux atouts, les nouvelles faiblesses, les nouvelles opportunités ou les nouvelles menaces apparues depuis la dernière actualisation du PST.*
2. *Dans un second temps, le Collège communal lance une enquête à destination des citoyens de la commune et des entreprises et associations présentes sur son territoire. La question posée est la suivante : « Quelles sont vos impressions sur le travail réalisé au cours des 3 dernières années ? ». La même question est posée aux différentes commissions consultatives communales.*
3. *L’Administration compile les réponses à l’enquête et les réponses des différentes commissions consultatives communales et les transmet au Collège communal.*

***Actualisation et adoption***

1. *Sur base de son évaluation de la mise en œuvre des projets et actions et de l’atteinte des objectifs opérationnels du PST, de l’analyse SWOT/AFOM, des réponses à l’enquête et des réponses des différentes commissions consultatives communales, le Collège communal décide des actualisations nécessaires.*

***Communication***

1. *Le Conseil communal prend acte de l’actualisation du PST.*
2. *Le Collège communal communique dans le bulletin communal, conformément au plan de communication établi en amont de l’évaluation du PST, les projets/actions réalisés depuis le début de la législature ainsi que les projets/actions qui sont en cours. Il communique également dans le bulletin communal quant à l’enquête menée auprès des citoyens et des commissions consultatives communales.*

***Exemple 3. Procédure à développer dans le cadre d’une évaluation en fin de législature***

***Elaboration du rapport d’exécution***

1. *Le comité de direction constitue, en collaboration avec le Politique, un rapport d’exécution qui est transmis au Collège communal.*

***Elaboration de l’évaluation***

1. *Sur la base de ce rapport d’exécution, le Collège communal évalue la mise en œuvre des projets/actions et l’atteinte des objectifs opérationnels du PST, en collaboration avec le CODIR.*

***Adoption et communication***

1. *Le rapport d'exécution et l’évaluation sont transmis au Conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux.*
2. *Le rapport d'exécution et l’évaluation sont communiqués dans le bulletin communal.*
3. *Le rapport d'exécution et l’évaluation sont transmis au Collège communal issu des élections suivantes.*

**3. A qui la démarche d’évaluation est-elle communiquée ? Dans quel ordre et à quel moment ? Comment ? Quel est le contenu de la communication ?**

*En d’autres termes, quel est le plan de communication de la présente démarche d’évaluation ?*

*(Exemple de Plan de Communication)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Public cible (interne / externe)* | *Objectif(s) de la communication* | *Message(s)* | *Moment/Date de la communication* | *Moyen(s) de communication* *(canal et matériel)* | *Responsable de la communication* | *(…)* |
| *Public cible 1* |  |  |  |  |  |  |
| *Public cible 2* |  |  |  |  |  |  |
| *Public cible 3* |  |  |  |  |  |  |
| *Public cible 4* |  |  |  |  |  |  |
| *Public cible 5* |  |  |  |  |  |  |

*Fiche-méthode 2 : « Mise en œuvre du PST »*

*La présente fiche-méthode est liée à la section 2.3. « Où en est-on dans la mise en œuvre du PST (=réalisations) ? » du canevas d’évaluation.*

L’évaluation du PST se fonde sur un rapport d’exécution rassemblant les données relatives aux projets, actions et objectifs opérationnels du PST qui sont utiles à la réalisation de l’évaluation. La récolte de ces données, décrites ci-après, est un préalable nécessaire à la réalisation d’une évaluation de qualité. Ces données sont issues de l’exercice de suivi du PST et encodées dans l’outil de suivi.

1. **Pour apprécier l’avancement de la mise en œuvre du PST par projet/action, les informations suivantes peuvent être récoltées :**

Par projet/action, indiquer :

* Le statut du projet/de l’action : A démarrer / En cours / Réalisé / Abandonné / Supprimé ;
* Le taux d’avancement (du projet/de l’action) en % ;
* La santé du projet/de l’action « en cours » : Vert / Orange / Rouge ;

*(NB : Sont ici appréciés le respect du délai pour réaliser le projet/l’action, le respect du cadre du projet/de l’action et les ressources humaines et financières attribuées pour réaliser le projet/l’action. Vert = Tout va bien ; Orange = difficulté(s) rencontrée(s) ; Rouge = point(s) bloquant(s))*

* Commentaire de l’Administration à destination de l’évaluateur ;

*(NB : A compléter uniquement si la santé du projet/de l’action « en cours » est orange ou rouge)*

* La ou les réalisations concrètes attendues ;
* Indicateur(s) de réalisation (réalisation(s) concrète(s)) et leur taux ;

*(NB : Quelle est la différence entre la notion de taux d’avancement du projet/de l’action et la notion d’indicateur de réalisation ?*

*La différence est que le taux d’avancement du projet/de l’action se concentre sur l’avancement des étapes du projet/de l’action tandis que l’indicateur de réalisation se concentre sur les réalisations attendues du projet/de l’action.*

*Par exemple, si mon projet est « Planter des haies vives sur le territoire de la Commune (10.000 arbres) » :*

*- Le taux d’avancement du projet se concentrera uniquement sur l’avancement des étapes de ce projet (par exemple, si 4 étapes ont été définies dans le cadre du projet : 1/ la détermination des essences des arbres, 2/ la détermination des endroits où les haies seront plantées, 3/ la réalisation d’un marché public relatif à la fourniture de ces arbres, et 4/ la plantation des arbres par les ouvriers communaux. Et qu’il ne reste plus que la dernière étape à réaliser (plantation des arbres par les ouvriers communaux), le taux d’avancement du projet sera élevé ;*

*- L’indicateur de réalisation se concentrera quant à lui uniquement sur les réalisations attendues du projet, à savoir le nombre d’arbres plantés sur les 10.000 arbres à planter.)*

1. **Pour apprécier l’avancement de la mise en œuvre des projets/actions du PST, les informations suivantes peuvent être communiquées :**

* Les intitulés des projets/actions ;
* « Le nombre de projets/actions est de [ ] » ;
* « [ ] projets/actions sont réalisé(s), [ ] projets/actions sont en cours, [ ] projets/actions sont à démarrer, [ ] projets/actions ont été abandonnés, [ ] projets/actions ont été supprimés » ;
* Le pourcentage de projets/actions qui sont réalisé(s) : [ ] ; qui sont en cours : [ ] ; qui sont à démarrer : [ ] ; qui ont été abandonnés : [ ], et qui ont été supprimés : [ ]» ;

*(Par exemple, si le nombre de projets/actions réalisés est de 8, le nombre de projets/actions en cours est de 7, le nombre de projets/actions à démarrer est de 3, le nombre de projets/actions qui ont été abandonnés est de 1 et le nombre de projets/actions* *qui ont été supprimés est de 1, on comptera 40% de projets/actions réalisé(s), 35% de projets/actions en cours, 15% de projets/actions à démarrer,* *5% de projets/actions qui ont été abandonnés et 5% de projets/actions qui ont été supprimés).*

* « Le taux d’avancement de l’ensemble des projets et actions est de [ ]%. » ;

*(NB : Le chiffre à compléter ici est calculé sur base de la moyenne des taux d’avancement des projets/actions.)*

*(Par exemple, si j’ai 5 projets : 1* *à démarrer, 1 réalisé et 3 en cours dont les taux d’avancement sont respectivement de 70%, 85% et 95%, le taux d’avancement de l’ensemble des projets et actions sera calculé comme suit : (0+100+70+85+95)/5 = 70%).*

*(Ce taux d’avancement pourrait prendre ou ne pas prendre en considération les projets qui ont été abandonnés ou qui ont été supprimés : quel que soit le choix du pouvoir local, celui-ci devra être communiqué au lecteur de l’information).*

* « Le taux d’avancement des projets et actions « en cours » est de [ ]%. » ;

*(NB : Le chiffre à compléter ici est calculé sur base de la moyenne des taux d’avancement des projets/actions qui sont « en cours ».)*

*(Par exemple, si j’ai 7 projets dans mon PST : 1 à démarrer, 1 réalisé, 1 qui a été abandonné, 1 qui a été supprimé et 3 en cours dont les taux d’avancement sont respectivement de 70%, 85% et 95%, le taux d’avancement des projets et actions « en cours » sera calculé comme suit : (70+85+95)/3 = 83,33%).*

Il est également possible, en complément, de réaliser un focus sur les projets et actions « en cours » dont le taux d’avancement est supérieur à [ ] %.

* « Le taux de réalisation de l’ensemble des projets et actions est de [ ]%. » ;

*(NB : Le chiffre à compléter ici est calculé sur base de la moyenne des indicateurs de réalisation des projets/actions.)*

*(Par exemple, si j’ai 5 projets : 1 à démarrer, 1 réalisé et 3 en cours dont les indicateurs de réalisation sont respectivement de 70%, 85% et 95%, le taux de réalisation de l’ensemble des projets et actions sera calculé comme suit : (0+100+70+85+95)/5 = 70%).*

*(Ce taux de réalisation pourrait prendre ou ne pas prendre en considération les projets qui ont été abandonnés ou qui ont été supprimés : quel que soit le choix du pouvoir local, celui-ci devra être communiqué au lecteur de l’information).*

* « Le taux de réalisation des projets et actions « en cours » est de [ ]%. » ;

*(NB : Le chiffre à compléter ici est calculé sur base de la moyenne des indicateurs de réalisation des projets/actions qui sont « en cours ».)*

*(Par exemple, si j’ai 7 projets dans mon PST : 1 à démarrer, 1 réalisé, 1 qui a été abandonné, 1 qui a été supprimé et 3 en cours dont les taux de réalisation sont respectivement de 70%, 85% et 95%, le taux de réalisation des projets et actions « en cours » sera calculé comme suit : (70+85+95)/3 = 83,33%).*

Il est également possible, en complément, de réaliser un focus sur les projets et actions « en cours » dont le taux de réalisation est supérieur à [ ] %.

* « La santé des projets et actions « en cours » est la suivante : [ ] projets/actions sont verts (tout va bien), [ ] projets/actions sont oranges (difficulté(s) rencontrée(s)), [ ] projets/actions sont rouges (point(s) bloquant(s)) ».

Ces informations peuvent être établies :

* pour le PST dans son ensemble
* et/ou par objectif stratégique
* et/ou par objectif opérationnel

*Remarque* : pour des raisons pratiques, on peut collecter ces données par service, par agent référent ou par échevin/échevinat. Afin de préserver le caractère transversal du PST et éviter « l’effet bulletin », on déconseille par contre de les communiquer sous cette forme.

Il est également possible, en complément, de réaliser un focus sur les projets/actions qui devraient être terminés dans l’année ou dans les deux ans.

1. **L’impact budgétaire peut également être analysé :**
* Le budget réalisé par rapport :
* au budget global du PST ?
* au budget de l’objectif stratégique ?
* aux objectifs mi-mandat ?
* Le budget réalisé respecte-t-il les balises fixées au travers du plan de gestion (CRAC) ?
* Le budget réalisé (projets terminés) et le budget en cours de réalisation, voire affecté pour la prochaine / les deux prochaines années ;
* …
1. **Enfin, le respect de la priorisation des projets et actions peut être analysé :**
* La priorisation des projets/actions a-t-elle été respectée ? Sinon, pourquoi ? Et quels sont les projets/actions sur lesquels la priorité a été mise ?
* …
1. **Suite à la récolte de ces informations (point 1 à 4), les questions suivantes pourraient notamment être posées dans le cadre de l’évaluation :**
* Pour le PST dans son ensemble et/ou par objectif stratégique et/ou par objectif opérationnel :
	+ - *Que conclure du nombre de projets / d’actions à démarrer / en cours / réalisés / abandonnés / supprimés ?*
		- *Que conclure du taux de projets / d’actions à démarrer / en cours / réalisés / abandonnés / supprimés  ?*
		- *Que conclure du nombre de projets / d’actions « en cours » dont la santé est « verte » / « orange » / « rouge » ?*
		- *Que conclure du taux de projets / d’actions « en cours » dont la santé est « verte » / « orange » / « rouge » ?*
		- *Que conclure du taux d’avancement des projets/actions ?*
		- *Que conclure du taux d’avancement des projets/actions « en cours » ?*
		- *Que conclure du taux de réalisation des projets/actions ?*
		- *Que conclure du taux de réalisation des projets/actions « en cours » ?*
* Au niveau de l’évaluation de la mise en œuvre du PST dans son ensemble :
	+ - *Le nombre de projets/actions définis dans le PST était-il réaliste au regard des ressources disponibles ?*
		- *Les projets/actions définis dans le PST étaient-ils trop nombreux ou, au contraire, pas assez nombreux ?*
		- *Si le nombre de projets/actions définis dans le PST et restant à réaliser d’ici la fin de la législature n’est pas réaliste, notamment au regard des ressources disponibles, quelles sont les pistes de solution pour rendre le PST réaliste ?*
* Au niveau de l’évaluation de la mise en œuvre du PST par objectif opérationnel :
	+ - *Que penser du taux de projets/actions relatifs à cet objectif opérationnel qui avaient été définis comme prioritaires et qui sont à démarrer / en cours / réalisés / abandonnés / supprimés ?*
* Au niveau de l’évaluation de la mise en œuvre du PST par projet/action :
	+ - *Le projet/l’action « en cours » dont la santé est orange ou rouge doit-il être reconsidéré :*

*- au niveau du délai pour réaliser le projet/l’action ?*

*- au niveau du respect du cadre du projet/de l’action ?*

*- au niveau des ressources humaines et financières attribuées pour réaliser le projet/l’action ?*

* + - *Le projet/l’action « en cours » dont la santé est orange ou rouge doit-il être continué / abandonné ?*
		- *Que peut-il être entrepris pour que la santé « orange » ou « rouge » d’un projet/d’une action redevienne « verte » ?*

*Fiche-méthode 3 : « Atteinte des objectifs du PST »*

*La présente fiche-méthode est liée à la section 2.4. « En quoi les projets/actions réalisés contribuent-ils à l’atteinte des objectifs opérationnels du PST (=résultats) ? » du canevas d’évaluation.*

**Notes préalables :**

* L’indicateur de résultat indique où on en est dans l’atteinte de l’objectif opérationnel.
* Il n’est pas forcément possible de définir un indicateur de résultat pour chaque objectif opérationnel.

Soit les indicateurs de résultats sont définis et peuvent être objectivés

Exemple : le remplacement des toitures (projet 27) a permis de réduire de 25% la consommation énergétique (objectif opérationnel 4.2).

Soit ils n’existent pas ou ne peuvent pas être objectivés : dans ce cas, une explication/appréciation sera donnée

Exemple : on constate que l’aménagement du rond-point a fluidifié la circulation et a donc contribué à l’amélioration de la mobilité dans le quartier des soupirs.

**1. Pour apprécier l’atteinte du ou des résultat(s) par objectif opérationnel, indiquer par objectif opérationnel :**

* Le ou les indicateur(s) de résultat (si défini(s)) et leur taux ;

OU

(si aucun indicateur de résultat n’a été défini), une explication/appréciation quant à la contribution à l’atteinte de l’objectif opérationnel des projets et actions réalisés/en cours qui ont été définis au sein de cet objectif opérationnel ;

* Le nombre de projets/d’actions relatifs à cet objectif opérationnel qui avaient été définis comme prioritaires qui sont à démarrer : [ ] ; qui sont en cours : [ ] ; qui sont réalisés : [ ] ; qui ont été abandonnés : [ ], et qui ont été supprimés : [ ].

**2. Pour apprécier l’atteinte des résultats des objectifs opérationnels du PST, les informations suivantes peuvent être communiquées (informations à communiquer : pour le PST dans son ensemble et/ou par objectif stratégique) :**

* Les intitulés des objectifs opérationnels ;
* Le nombre d’objectifs opérationnels définis est de [ ] ;
* Le nombre d’objectifs opérationnels atteints est de [ ] ;
* Le taux d’objectifs opérationnels atteints est de [ ] % ;

*(NB : Pour définir ce taux, diviser le nombre d’objectifs opérationnels atteints par le nombre d’objectifs opérationnels définis.)*

* Le taux moyen d’atteinte des objectifs opérationnels est de [ ] % ;

*(NB : Pour définir ce taux, calculer la moyenne des taux des indicateurs de résultat.)*

*(Par exemple, si j’ai défini 5 objectifs opérationnels et que les taux des indicateurs de résultat de ces objectifs opérationnels sont respectivement de 0%, 70%, 85%, 95% et 100%, le taux moyen d’atteinte des objectifs opérationnels sera calculé comme suit : (0+70+85+95+100)/5 = 70%)*

**3. Enfin, le respect de la priorisation des objectifs opérationnels peut être analysé :**

* La priorisation des objectifs opérationnels a-t-elle été respectée ? Sinon, pourquoi ? Et quels sont les objectifs opérationnels sur lesquels la priorité a été mise ?
* …

**4. Suite à la récolte de ces informations, les questions suivantes pourraient notamment être posées dans le cadre de l’évaluation :**

- Au niveau de l’évaluation de l’atteinte des objectifs opérationnels :

*\* Que conclure du nombre d’objectifs opérationnels atteints ?*

*\* Que conclure du taux d’objectifs opérationnels atteints ?*

*\* Que conclure du taux moyen d’atteinte des objectifs opérationnels ?*

*\* Que conclure des indicateurs de résultat et de leurs taux ?*

*\* Certains objectifs opérationnels sont-ils davantage en voie d’être atteints que d’autres ?*

*\* Que conclure du nombre d’objectifs opérationnels définis ?*

*\* Que conclure du taux de projets et d’actions qui avaient été définis comme prioritaires et qui sont à démarrer / en cours / réalisés / abandonnés / supprimés ?*

*\* Les projets et actions doivent-ils être priorisés d’une autre manière afin de mieux contribuer à l’atteinte des objectifs opérationnels ?*

*\* De nouveaux projets/actions doivent-ils être définis ?*

*\* L’efficacité, l’efficience, la cohérence, la faisabilité, l’effectivité ou encore la pertinence des projets et actions définis dans le cadre de chaque objectif opérationnel pourront également être analysées. Les questions suivantes pourront être posées : La réalisation des projets/actions a-t-elle contribué à l’atteinte des objectifs opérationnels fixés ? Les moyens utilisés sont-ils proportionnés ? Le rapport entre ressources dépensées et résultats obtenus est-il adéquat ? Les projets/actions et objectifs prévus sont-ils cohérents les uns avec les autres ? Les projets/actions définis sont-ils cohérents par rapport aux objectifs que l’on veut atteindre ? Les projets/actions mis en œuvre, les objectifs poursuivis sont-ils cohérents avec les autres politiques menées, en ce compris à d’autres niveaux de pouvoir ? Les projets/actions qui sont prévus sont-ils réalisables ? Le choix politique pour faire face à la problématique est-il pertinent ?*

- Au niveau de l’évaluationde l’atteinte des objectifs stratégiques :

*\* Certains objectifs stratégiques sont-ils davantage en voie d’être atteints que d’autres ?*

*\* Que conclure du nombre d’objectifs opérationnels définis ?*

*\* Si une priorisation des objectifs opérationnels a été réalisée sur base de la contribution de ces objectifs opérationnels à l’atteinte de l’objectif stratégique, les objectifs opérationnels prioritaires ont-ils été atteints ou sont-ils en bonne voie de l’être ?*

*\* Les objectifs opérationnels doivent-ils être priorisés d’une autre manière afin de mieux contribuer à l’atteinte des objectifs stratégiques ?*

*\* De nouveaux objectifs opérationnels doivent-ils être définis ?*

*\* L’efficacité, l’efficience, la cohérence, la faisabilité, l’effectivité ou encore la pertinence des objectifs opérationnels définis dans le cadre de chaque objectif stratégique pourront également être analysées. Les questions suivantes pourront être posées : L’atteinte des objectifs opérationnels a-t-elle contribué à l’atteinte des objectifs stratégiques fixés ? Le problème est-il résolu ? Le changement s’est-il opéré ? Les objectifs opérationnels prévus sont-ils cohérents les uns avec les autres ? Les objectifs opérationnels définis sont-ils cohérents par rapport aux objectifs stratégiques que l’on veut atteindre ? Les projets/actions mis en œuvre, les objectifs poursuivis sont-ils cohérents avec les autres politiques menées, en ce compris à d’autres niveaux de pouvoir ? Le choix politique pour faire face à la problématique est-il pertinent ? Les différents objectifs opérationnels définis ont-ils un impact sur l’objectif stratégique auquel ils renvoient ?*

1. Les acteurs mentionnés dans le tableau ci-dessous sont ceux qui doivent ou pourraient être associés à l’évaluation du volet externe du PST communal. [↑](#footnote-ref-1)
2. https://fr.wikipedia.org/wiki/Caf%C3%A9\_du\_savoir [↑](#footnote-ref-2)